

**Communauté de Communes du Canton de La Chambre
La 4C**

45 Route de La Combe 73130 ST ETIENNE DE CUINES

Tél : 04 79 56 26 64 – Fax : 04 79 59 40 79 – Mail : comcomcc@orange.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU JEUDI 3 DECEMBRE 2015**

Présents : Mesdames Monique CHEVALLIER, Jacqueline DUPENLOUP, Laurence DIERNAZ, Martine BIGNARDI, Françoise COMBET-BLANC, Michèle CLEMENT, France PERNET et Messieurs Gérald DURIEUX, Jean BAUDIN, Philippe BOST, Jean-Louis PORTAZ, Claude PELLISSIER, Robert COHENDET, Simon POUCHOULIN, Christophe JAL, Pierre-Yves BONNIVARD, Roger ARNOUX, Alain JAMEN, Bernard CHENE, Philippe GIRARD, Gérard BORDON, Claude ANDRE, Christian ROCHETTE, Marcel LAMOTTE.

Absents excusés :	Madame Céline BERTRAND	procuration à	Monsieur Jean BAUDIN
	Madame Sandrine DAUTIEE	procuration à	Monsieur Gérald DURIEUX
	Madame Josiane SON	procuration à	Monsieur Christian ROCHETTE
	Monsieur Roger COHENDET	procuration à	Madame Laure PION
	Monsieur Dominique LAZZARO	procuration à	Monsieur Roger ARNOUX
	Monsieur Claude BERARD	procuration à	Monsieur Philippe GIRARD
	Madame Virginie BORONAT		

Monsieur le Président remercie la Mairie de La Chambre d'avoir accueilli la Communauté de Communes dans sa salle de réception.

MAURIENNE EXPANSION

Monsieur Hervé GENON, Président de Maurienne Expansion, et Madame Sylvie VERNEY, Directrice, présentent au Conseil Communautaire les activités de Maurienne expansion à l'échelle de la 4C. La structure à trois missions : la création / reprise d'entreprise, le développement d'entreprises et l'attractivité économique.

En 2014, sur le territoire de la 4C, Maurienne Expansion comptabilise : 52 accueils de porteurs de projet, 21 accompagnements individuels, 7 suivis des jeunes entreprises de moins de trois ans, 14 créations d'entreprises, 26 participants aux Mardi de la création, 15 participants à la formation mensuelle – profession chef d'entreprise, 23 participants aux formations d'actions proposées aux jeunes chefs d'entreprises animées au sein des pépinières, 4 accompagnements à la sous-traitance de pôle emploi, 12 accompagnements / suivis d'entreprises, une plateforme de sécurisation des parcours professionnels pour une soixantaine de salariées Spirel et Gate France.

COMPTE RENDU DES SEANCES DES 28/09/2015 ET 12/10/2015

Monsieur le Président après avoir repris les grandes lignes des comptes rendus des séances des 28 septembre 2015 et 12 octobre 2015, propose au conseil communautaire d'approuver ces derniers. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SAVOIE ELABORE PAR LE PREFET DE LA SAVOIE

Le Président donne lecture au Conseil Communautaire du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Savoie reçu le 14 octobre 2015, l'organe délibérant étant invité à se prononcer dans un délai de deux mois, pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017.

Ce projet, élaboré dans le cadre de la Loi NOTRe et présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 Octobre 2015, propose :

- Deux intercommunalités sur la Maurienne : l'une issue de la fusion des 4 communautés de communes : Porte de Maurienne, Canton de La Chambre, Cœur de Maurienne et Arvan et l'autre issue de la fusion des 3 communautés de communes : Maurienne Galibier, Terra Modana et Haute Maurienne Vanoise.
- La dissolution d'un certain nombre de Syndicats Intercommunaux dont, sur le territoire de La 4C, le SIVOM de Saint François Longchamp – Montgellafrey et le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement du Bugeon

Le Président rappelle les courriers envoyés à Monsieur Le Préfet, sans réponse à ce jour, demandant compte tenu des dérogations prévues dans la Loi NOTRe, le maintien temporaire de La 4C en l'état, afin de régler les nombreux problèmes, en instance, issus de la fusion, **depuis moins de 2 ans**, de la CCVG et des 11 autres communes de l'ex canton de La Chambre.

Le Président énonce les critères dérogatoires s'appliquant à La 4C, EPCI à fiscalité propre :

- EPCI de plus de 5 000 habitants dont toutes les communes sont situées en zone de montagne,
- EPCI dont la densité démographique est inférieure à la moitié de la densité nationale, au sein du département de la Savoie dont la densité démographique est inférieure à la densité nationale,
- EPCI dont la densité démographique est inférieure à 30 % de la densité nationale.

Le Conseil Communautaire par 23 voix POUR et 7 ABSTENTIONS :

- **EMET un avis défavorable** sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Savoie tel qu'il a été proposé par Monsieur Le Préfet de la Savoie
- **DEMANDE que La 4C soit temporairement maintenue en l'état** compte tenu des dérogations prévues dans la Loi NOTRe
- **DEMANDE qu'une réflexion** soit engagée entre toutes les intercommunalités et qu'un calendrier soit établi afin de mettre en œuvre de façon réfléchi et progressive un regroupement de ces intercommunalités à l'horizon 2020,

EXTENSION DES COMPETENCES DE LA 4C

Monsieur le Président expose aux membres présents, qu'au regard du champ de compétences de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre les statuts doivent être modifiés.

Le Président, conformément à l'article L5211-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, propose aux Conseillers Communautaires de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre,
- **DEMANDE** aux Communes membres de bien vouloir approuver par délibération la présente décision, conformément à l'article L5211-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **CHARGE** le Président de notifier aux communes membres, par lettre RAR, la présente délibération.

Suite à la réunion de bureau de la 4C, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire que Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD, Vice-président du développement économique, soit porteur de la compétence agricole. Le Conseil à l'unanimité accepte la proposition du Président.

CONVENTION ENTRE LA 4C ET LA MAISON MEDICALE DE GARDE DE MOYENNE MAURIENNE

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des inquiétudes relatives au fonctionnement de la Maison Médicale de Garde de Moyenne Maurienne située à l'Hôpital de St Jean de Maurienne et soulève plus particulièrement le problème de son financement.

L'offre de soin étant apportée à la population au-delà du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, les présidents des trois communautés de communes, Cœur de Maurienne, Arvan et Canton de La Chambre, proposent la signature d'une convention détaillant les modalités de répartition d'une subvention pour le fonctionnement de la Maison Médicale de Garde durant une période de 5 ans : 2015-2020.

Le Président propose aux membres présents de se prononcer sur la signature de cette convention.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Maison Médicale de Garde de Moyenne Maurienne.

Cette décision annule et remplace celle prise lors du Conseil Communautaire du 22 juin 2015.

COMPTE RENDU SUR LA REUNION AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE ET ARVAN SUR L'EVOLUTION MEDICALE

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des discussions faites au niveau de la vallée depuis plus de 3 ans concernant la création de maisons médicales voir de pôles de santé. Sur le Canton de St Jean de Maurienne, ce projet de création a été réétudié, deux pôles de santé sont entrevus, une maison médicale à St Jean de Maurienne et une maison médicale à La Chambre.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de désigner deux représentants pour suivre le dossier.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Monsieur Gérald DURIEUX, Maire de La Chambre et Madame Monique CHEVALLIER, Maire des Chavannes en Maurienne et Conseillère Départementale pour représenter la 4C dans le suivi de ce dossier.

PLAN NUMERIQUE DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT

PREAMBULE

Alors que l'accès à l'Internet à haut débit se développe depuis près de 15 ans et atteint aujourd'hui des taux de couverture très avancés (99,6% en Savoie), celui-ci est principalement obtenu par le biais de l'ADSL qui s'avère atteindre ses limites et ne plus convenir aux évolutions attendues par les acteurs économiques et le grand public en faveur de l'émergence d'une nouvelle génération de réseaux numériques à très haut débit.

C'est pourquoi, un changement de média est envisagé sur les 10 à 15 prochaines années, celui du passage à la fibre optique de bout en bout jusqu'à l'abonné. Il s'agit d'un chantier d'envergure, coûteux, et malgré les atouts et un potentiel « télécoms » tout à fait significatif, les intentions d'investissement des opérateurs ne concernent qu'une partie restreinte du département. Seules 43 communes (Chambéry Métropole, la CALB et la Ville d'Albertville) seront couvertes en 7 ans à partir de 2015 (2013 pour la Ville de Chambéry).

Dans ce cadre, l'Assemblée départementale a lancé une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la création et l'exploitation d'un réseau d'initiative publique (RIP) à très haut débit, dont le cahier des charges intègre des objectifs et un calendrier de couverture prenant appui sur le scénario de référence du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN) adopté par le Département de la Savoie.

DESCRIPTION DU PROJET

La DSP porte sur la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques très haut débit sur l'ensemble de la Savoie, tenant compte de l'initiative privée.

Plus précisément, il s'agit d'une démarche de déploiement progressive et structurée sur 10 ans et 2 phases, jouant à la fois sur le renforcement du réseau cuivre actuel, et la construction d'un nouveau réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné. Le projet impactera près de 97% des locaux résidentiels ou professionnels, soit la quasi-totalité des besoins au-delà des zones d'investissement des opérateurs privés, en ciblant prioritairement dès la phase 1, les zones d'activité économiques, les stations de ski, les principaux sites publics et les habitations situées en « zones grises » ADSL (< 2 mb/s).

Le plan de financement des investissements nécessaires au déploiement du réseau très haut débit prévoit la participation de plusieurs partenaires ainsi que précisé ci-dessous :

Cout total des investissements :	192 M€
• Déléataire	59 M€
• Etat	37,3 M€
• Région Rhône-Alpes	31,2 M€
• Part locale, répartie pour moitié entre	64,8 M€,
o le Département	32,4 M€
o les 26 intercommunalités du territoire savoyard	32,4 M€

Ainsi, il serait demandé pour les intercommunalité d'apporter ce financement sous forme de subvention d'équipement.

La distribution entre les intercommunalités s'effectue au prorata des locaux impactés, soit pour la Communauté de Communes du Canton de La Chambre une participation de 1 007 000 € pour 7 432 locaux/logements impactés.

Sur le plan juridique, la participation de la communauté nécessitera préalablement de se doter de la compétence correspondante issue de l'Article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'aménagement numérique du territoire.

Le Département, maître d'ouvrage du projet, vise la signature d'une convention de DSP dans le courant du premier semestre 2016.

Monsieur le Président invite le conseil à statuer

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- approuve le principe d'une participation de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre au projet départemental de réseau d'initiative publique très haut débit à hauteur de 1 007 000 €.
- dit qu'une telle participation devra préalablement faire l'objet d'une prise de compétence correspondante.
- mandate Monsieur le Président pour préparer la procédure de transfert de compétence.
- assurera sa participation, sous réserve de l'engagement avéré des autres partenaires (Déléataire, Etat, Région, Département et Intercommunalités).

ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DE LA 4C AU SEIN DE L'ASSOCIATION ESPACE BELLEDONNE

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de l'Association Espace Belledonne.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ELIT** Madame Jacqueline DUPENLOUP comme représentante titulaire et Monsieur Jean-Louis PORTAZ comme représentant suppléant au sein de l'Association Espace Belledonne.

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION POUR SUIVRE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire des problèmes concernant les lieux de fabrication des repas, la vie ou la survie de la restauration au collège de St Etienne de Cuines, la nécessité d'alimenter les cantines scolaires des établissements primaires et l'incidence au niveau de la restauration de l'EHPAD.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de créer une commission pour suivre la restauration scolaire. Les membres de cette commission sont :

- Roger ARNOUX
- Claude BERARD
- Martine BIGNARDI
- Monique CHEVALLIER
- Jacqueline DUPENLOUP
- Christophe JAL
- Jean-Louis PORTAZ
- Simon POUCHOULIN

Les membres de cette commission devront se rapprocher de Monsieur Pierre-Marie CHARVOZ pour essayer de voir les hypothèses de travail que le Département émet à ce sujet.

LOCATION D'APPARTEMENTS MEUBLES POUR LES RENFORTS SAISONNIERS DE GENDARMERIE

Monsieur Le Président informe les membres présents de la demande de la Gendarmerie concernant le renouvellement de la prise en charge, par La 4C, des frais de location de meublé(s) pour loger les gendarmes mobiles durant l'hiver 2015/2016.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ACCEPTE de prendre en charge les frais de location de meublé(s) pour loger les gendarmes qui viendront en renfort à la brigade de La Chambre durant l'hiver 2015/2016,
- PRECISE que, comme les années précédentes, les frais d'eau et d'électricité seront refacturés au Groupement de Gendarmerie Départementale de la Savoie,
- AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de bien(s) meublé(s) avec la Région de Gendarmerie Rhône Alpes et le(s) contrat(s) de location de meublé(s) avec le(s) propriétaire(s).

CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CENTRE DE GESTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL

Le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour le contrôle et le suivi des dossiers de retraite CNRACL des agents de La 4C.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour une mission de contrôle et de suivi des dossiers de retraite CNRACL, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 28 septembre 2015 le Conseil Communautaire avait approuvé la convention avec le Centre de Gestion pour le portage mutualisé d'emplois d'enseignants artistique.

Dans le cadre de cette mutualisation des emplois culturels il demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la convention de mise à disposition de Mademoiselle Marie Laure BOUVIER, assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe et propose que le Vice-Président en charge des arts et de la culture, Monsieur Roger ARNOUX, qui est à l'origine de cette mutualisation et suit ce dossier depuis de nombreuses années, soit autorisé à signer cette convention.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un assistant d'enseignement artistique.
- **AUTORISE** Monsieur Roger ARNOUX, Vice-Président à signer cette convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MADAME LAURENCE BRAUN, SECRETAIRE DE L'UCA

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le renouvellement, pour 10 mois du 01/12/2015 au 30/09/2016, du poste d'Assistante d'Union Commerciale et Artisanale afin d'aider les commerçants et artisans du territoire de la 4C dans leurs démarches et projets. Il précise, que l'UCA s'engage à participer au financement de ce poste à hauteur de 80 € par mois (soit 800 € pour 10 mois) et que le SPM a attribué une subvention de 1 889 € à la 4C, sur les fonds FISAC dans le cadre de la 2^{ème} tranche de l'OCM.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de financer le poste d'Assistante Commerciale et Artisanale pour 10 mois supplémentaires,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec le SPM et l'UCA précisant les modalités des participations au financement de ce poste.

CIRCULATION DES POIDS LOURDS SUR LA RD1006

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire qu'environ 360 poids lourds en transit par jour (2 sens confondus) privilégient la RD1006 sur le secteur Epierre / St Michel. Le Département a consenti à prendre en compte les demandes des élus et du Syndicat du Pays de Maurienne pour interdire l'accès aux poids lourds de plus de pendant une période expérimentale du 1^{er} décembre 2015 au 15 avril 2016.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de demander au Département que cette période expérimentale s'inscrive dans la durée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE ST ETIENNE DE CUINES

Monsieur le Président rappelle l'intervention, le 20 juillet 2015, de Monsieur CHAMPION, Principal du Collège de St Etienne de Cuines, concernant une aide financière de la 4C dans le cadre du projet de classe orchestre.

A ce jour, compte tenu des dépenses engagées, le collège de St Etienne de Cuines sollicite une subvention de 616,50 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer au Collège de St Etienne de Cuines la subvention demandée soit 616,50 €.

DECISIONS MODIFICATIVES

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses :			
6188 (autres frais divers)	-	51 000 €	
64111 (personnel titulaire)	+	5 000 €	
64131 (personnel non titulaire)	+	5 000 €	
73925 (FPIC)	+	32 000 €	
7489 (reverst sur autres attrib)	+	9 000 €	

Total		0 €	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- APPROUVE les décisions modificatives mentionnées ci-dessus.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Compte tenu de l'impossibilité de procéder au recouvrement des pièces, soit la somme total de 34,93 Euros (année 2013 : titre n° 32 pour 6,00 € de l'ex CCVG et titre n° 98 pour 28,93 € du SIHGAC), le Président demande aux membres présents de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces créances.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** d'admettre en non-valeur les titres concernés pour la somme totale de 34,93 €. Il précise que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2015 au compte 6541.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Invitation de Monsieur Raymond OUGIER, Président de l'APEI de Maurienne, à une visite de l'ESAT à St Avre

Monsieur Raymond OUGIER, Président de l'APEI de Maurienne invite le Conseil Communautaire à une présentation des ateliers et aux temps d'échange à l'ESAT de St Avre.

Monsieur le président demande au Conseil de fixer une date. Cette date est fixée au Lundi 21 Décembre 2015 vers 11h. Elle devra être validée par Monsieur OUGIER

⇒ Soutien à la candidature de la ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de communes du canton de La Chambre - La 4 C - est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de communes du Canton de La Chambre - La 4C -souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Le Conseil Communautaire par 27 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

- **Apporte son soutien** à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

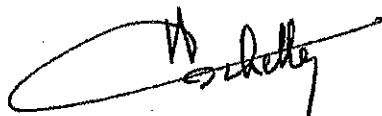
⇒ Intervention de Monsieur Gérald DURIEUX sur le projet de la gare

Monsieur Gérald DURIEUX, Maire de La Chambre signale au Conseil Communautaire que Monsieur FORTESE, Directeur d'ARKEMA souhaiterait, au niveau technique, qu'il y est un tourne à gauche ou un autre aménagement à la place du rond point prévu, il craint que l'hiver les poids lourds aient des difficultés à le franchir.

Monsieur le Président propose de soumettre ce projet à des techniciens compétents pour avoir leur avis sur ce rond point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Président,
Christian ROCHETTE



**Communauté de Communes
du Canton de la Chambre**
45 route de la Combe
73130 ST Etienne de Cuines
Tél : 04.79.56.26.64 - Fax : 04.79.59.40.79